

Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	23
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	34
Date de la convocation	14/02/2025
Certifié exécutoire le	24/02/2025
Date d'affichage	25/02/2025
Envoyé en préfecture le	25/02/2025

Le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion, PETIT Christophe, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BOUCHOT Thomas, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie, CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel (représenté), JAMILLOUX VERDIER Simone (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), JANICOT Véronique, JARRIGE Didier (donne procuration à LE MEUR Marion), LACHAUD Sylvie (donne procuration à GAGE Pascal), MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), PLAS Marcel, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), VIGROUX SARDENNE Josiane (donne procuration à JENTY Philippe).

ELU PRESENT SANS VOTE : COIGNAC Sébastien.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

11-2025 Aide économique à l'association PANACHE à Chamberet.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024

Vu la délibération 67-2024

Vu la demande du porteur de projet de Mme BARUCH Laura pour l'association PANACHE et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à l'association PANACHE de 2 300 € maximum pour son investissement,
- D'ATTRIBUER le bonus d'aide forfaitaire à la création d'emploi en CDI de 1000 €/emploi, proratisé selon le temps de travail, dans la limite de trois emplois créés dans les trois ans. (en équivalent ETP).
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 25/02/2025

Le Président, Philippe JENTY

